

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 2 juillet 2010

Depuis plusieurs jours, la presse locale a évoqué à différentes reprises la situation d'une personne en situation irrégulière.

Pour rappel, cette personne est entrée en France en septembre 2003 pour ses études. Inscrite en DEUG de "psychologie" à l'université Paul Valéry de Montpellier, elle a bénéficié de titres de séjour en qualité d'étudiant, renouvelés jusqu'en 2008.

N'ayant toujours pas validé sa 2ème année de licence "psychologie" au terme de 5 ans de présence en France, le préfet de l'Hérault a pris à son encontre un premier refus de séjour le 10 novembre 2008, pour absence de progression dans les études poursuivies.

Cette personne s'est maintenue en situation irrégulière en France et a déposé le 1er octobre 2009 un dossier de demande de titre de séjour, sans présenter d'inscription universitaire.

Ayant perdu ses droits au séjour, et n'ayant toujours pas validé sa licence, un nouvel arrêté de refus de séjour, avec obligation de quitter la France dans un délai d'un mois, a été pris le 8 janvier 2010.

L'intéressé n'a pas exécuté cette nouvelle décision et a été interpellé le 25 mai 2010 par les services de police. Placée au centre de rétention de Nîmes elle a été assignée à résidence par le juge des libertés et de la détention le 27 mai 2010.

A la demande de la présidente de l'université de Montpellier III, le préfet a décidé de ne pas mettre en œuvre la procédure d'éloignement afin de lui laisser la possibilité de se présenter à nouveau à son examen de fin d'année universitaire.

Contact presse : 04 67 61 61 25